

---

**Réunion de la formation Commerce, services  
du 11 mai 2005**

**SYNTHÈSE**

---

*La formation Commerce, services s'est réunie le 11 mai 2005 sous la présidence de Jean Gadrey. Après le suivi des avis 2005 et l'examen des avant-projets de programme 2006, la réunion s'est poursuivie par la présentation du projet d'élaboration d'un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) et un point sur l'avancement de la révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits.*

Le suivi des avis et la synthèse des projets de programme 2006 ont été présentés par Benjamin Camus, nouveau rapporteur de la formation.

Dans le domaine des télécommunications, la collecte statistique effectuée par l'Insee auprès des opérateurs non titulaires de licence a été remplacée par une collecte administrative effectuée par l'Autorité de régulation des communications (ART)<sup>1</sup>.

Les représentants des professionnels ont tenu à souligner qu'il s'agit d'un chemin de crête extrêmement délicat dans la mesure où il est contradictoire de confier à une autorité de régulation une observation statistique relevant de la loi de 1951.

L'Insee a lancé un programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises** dénommé **RESANE**. Les grands axes de ce programme sont : une simplification des enquêtes par un recours accru aux données administratives ; une réingénierie des processus internes, dans le but notamment de publier plus rapidement un grand nombre de statistiques structurelles ; une réflexion approfondie sur une utilisation plus importante des unités statistiques « groupes d'entreprises » dans les statistiques structurelles. Sur ce dernier axe, un groupe de travail du Cnis a été mis en place en avril. Il comprend notamment un sous-groupe sur les réseaux, forme d'organisation très fréquente dans le commerce et les services.

Pour les enquêtes annuelles d'entreprise, l'amélioration des délais de diffusion des résultats reste une priorité pour 2006. Des résultats préliminaires, agrégés et très limités, sont établis dès le mois d'octobre suivant l'année de constat pour répondre au règlement européen. Les résultats définitifs des EAE sont mis à disposition sur le site Internet de l'Insee au printemps N+2.

La **collecte par internet** sera étendue à l'enquête mensuelle de conjoncture sur les services au 1<sup>er</sup> semestre 2006. L'enquête trimestrielle sur les transports, effectuée par le SES, sera supprimée. Ce secteur sera désormais enquêté via l'enquête de conjoncture sur les services.

La couverture des prix des services se poursuit avec pour objectif les secteurs demandés au niveau européen en 2006.

La Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) poursuit ses travaux d'analyse et de synthèse de sources administratives, en particulier pour mieux couvrir l'artisanat et les professions libérales. Un groupe de travail avait remis des conclusions fin 2004 pour bien préciser le cadre de référence souhaitable pour analyser l'artisanat à partir des sources administratives. Un travail du même type sera engagé sur l'approche des professions libérales.

La formation a délivré un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête *Innovation*, à l'enquête *Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication*, à l'enquête *mensuelle dans le commerce et les services* (pour les secteurs dans lesquels les déclarations mensuelles de TVA ne permettraient pas une couverture suffisante du champ) ainsi qu'à l'enquête *Tête de réseaux d'enseigne*.

---

<sup>1</sup> L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) est devenue l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) le 20 mai 2005

Philippe Kaminski a présenté ses travaux sur **l'élaboration d'un compte des institutions sans but lucratif** (ISBL). L'objet de sa mission était de définir le champ des ISBL dans le cadre des catégories juridiques françaises et de mesurer leur activité économique en cohérence avec le système international de comptabilité nationale.

Dans la comptabilité nationale, les ISBL sont présentes dans tous les secteurs institutionnels. Pour identifier les ISBL appartenant aux autres secteurs, le manuel de méthodologie adopté par l'ONU précise la définition du système central en formulant deux propositions complémentaires : une ISBL doit être pourvue d'un gouvernement d'entreprise autonome, et l'adhésion de ses membres ne doit pas être obligatoire. Ces informations n'étant répertoriées dans aucune source disponible, la sélection des ISBL s'est appuyée sur les spécificités de notre système statistique, afin de s'en rapprocher le mieux possible.

Outre les DADS, toutes les sources possibles ont été mobilisées, notamment le fichier FICUS issu de Suse (Système unifié de statistiques d'entreprises) et l'enquête universitaire "Matisse", qui représente la plus importante collecte de comptes d'associations jamais réalisée.

Un retraitement complet des activités, rendu nécessaire par l'existence dans la NAF de postes "Divers" représentant jusqu'à 40 % de la masse salariale distribuée par les ISBL, a permis la production de résultats selon la nomenclature proposée par le Manuel de l'ONU, traduite et adaptée pour la circonstance au contexte français, et pouvant ensuite être retranscrite en NAF.

Au final, sur l'exercice 2002, les ISBL réalisent 45,5 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 2,9 % du PIB, et distribuent 25,8 milliards d'euros de masse salariale brute, dont 3,7 milliards pour les institutions totalement ou partiellement fiscalisées.

La représentante du Conseil National de la Vie Associative a émis le souhait que l'enquête annuelle d'entreprise soit étendue au domaine associatif et que soient ajoutés aux ISBL les établissements sanitaires et sociaux des mutuelles qui sont devenus autonomes à la suite de la récente transposition aux mutuelles des directives européennes sur l'assurance.

Michel Lacroix a ensuite fait le point sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la **révision des nomenclatures d'activités et de produits**.

Dans le secteur du commerce, les modifications structurelles sont peu nombreuses. En effet, l'Europe s'est très fortement opposée aux modifications proposées par les Américains et les pays en voie de développement qui faisaient disparaître toute la division Commerce et réparation automobile. Dans le secteur des services, les sections sont très fortement restructurées et beaucoup plus détaillées. Le rapprochement avec la nomenclature nord-américaine est patent. L'ensemble du circuit de l'eau depuis la collecte jusqu'au réseau d'assainissement est désormais répertorié dans une même section. Une grande section sur les activités de l'information et de la communication a été élaborée, le secteur de l'édition y est inclus. Une section a été créée pour les services immobiliers ; elle n'inclut pas les activités de promotion immobilière qui sont classées dans la section Construction. Dans le secteur de la publicité, est introduite la séparation entre les agences et les supports de publicité. Le poste « Autres services aux entreprises » sera désormais détaillé en un certain nombre d'activités. Le secteur des services culturels et récréatifs est fortement réduit dans la mesure où les activités audiovisuelles sont désormais regroupées dans le secteur de l'information. Les activités de réparation de biens de consommation quittent le commerce pour rejoindre les services.

La future nomenclatures d'activités européennes, NACE, sera emboîtée dans la CITI. Elle comprendra au minimum 600 positions contre 500 actuellement. La structure de la NACE, à la fois au niveau agrégé et détaillé, sera finalisée fin juin. La validation finale de la structure interviendra en septembre 2005. Les notes explicatives définitives seront disponibles en janvier 2006.

Au niveau national, un certain nombre de propositions ont été engrangées suite à la concertation avec les organisations professionnelles. Un examen précis de toutes les demandes d'éclatement de postes de la NAF sera engagé dès que la NACE sera complètement finalisée. La codification retenue est l'ajout d'un cinquième caractère aux quatre chiffres de la NACE.

Du côté des nomenclatures de produits, un retard important a été pris. La nomenclature internationale, la CPC, devrait être finalisée en octobre. Les travaux sur la nomenclature européenne (CPA) débuteront en juin. La nomenclature française sera a priori équivalente à la CPA.

Les travaux du groupe de travail du Cnis sur la **mesure des échanges internationaux de services** ont été exposés par Xavier Niel, co-rapporteur du groupe.

Le projet de rapport et les recommandations du groupe seront présentés à l'interformation Statistiques d'entreprise d'automne.